



Mairie d'ORBEIL  
1, Rue des Ecoles  
63500 ORBEIL  
Tél : 04.73.89.19.16  
Mail :

[mairie.orbeil@wanadoo.fr](mailto:mairie.orbeil@wanadoo.fr)

Site : [www.orbeil.fr](http://www.orbeil.fr)

# NOTE SYNTHETIQUE DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2023/2024

L'intégralité du règlement intérieur est consultable sur le site internet  
[www.orbeil.fr](http://www.orbeil.fr)

OBLIGATION d'inscrire son enfant via le dossier d'inscription pour fréquenter le restaurant scolaire.

INSCRIPTIONS possible à l'année ou occasionnellement. Votre choix est à indiquer dans le dossier d'inscription.

ANNULATIONS prévues, pour rdv médicaux, raison familiale, ...  
Cas exceptionnel : maladie de l'enfant

Nouveauté 2023: L'ensemble des demandes inscriptions occasionnelles ou annulations se fait au plus tard le lundi 9h pour la semaine suivante par mail à l'adresse suivante : [restauscolaire.orbeil@orange.fr](mailto:restauscolaire.orbeil@orange.fr) –

**A noter que toutes les commandes ou annulations faites hors délais et ou par papier ne seront pas prises en compte.**

FACTURATION :

Le prix du repas est à 4,40 € pour toute l'année scolaire en cours et à 2 € pour les enfants allergiques dont les parents fournissent le repas.

Une facturation est établie à chaque vacances scolaires (Toussaint, Noël, vacances de février, vacances de Pâques et Grandes vacances) et sera envoyée aux familles par le Trésor Public.

**Les repas non consommés ne sont pas facturés aux familles en cas de :**

- grève,
- absences des enseignants
- sortie scolaire.

Concernant les absences pour maladie, un délai de carence de 2 jours facturés (au lieu de la semaine complète) est imposé sur présentation **OBLIGATOIRE** d'un certificat médical.